

DDT 26

Service Aménagement du
Territoire et Risques

Pôle Risques

DECEMBRE 2016

TERRITOIRE À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION

Romans - Bourg-de-Péage

Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondation

SLGRI Isère



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Environnement,
de l'Énergie
et de la Mer

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
V1	août 2016	Projet proposé par la DDT 26 / SATR/ PR
V2	Novembre 2016	Mentions et compléments suite à la consultation des parties prenantes et du public

Affaire suivie par

Magali ESPINASSE - DDT de la Drôme – référente « directive inondation »
<i>Tél : 04 81 66 81 25</i>
<i>Courriel : magali.espinasse@drome.gouv.fr</i>

Rédacteurs

DDT26 : Magali Espinasse- Philippe Dayet

Relecteurs

Philippe DAYET - DDT de la Drôme – chef du pôle risques

philippe.dayet@drome.gouv.fr

DREAL Auvergne Rhône Alpes

SOMMAIRE

1 - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU TRI.....	4
1.1 - Carte d'identité du TRI.....	4
1.2 - Localisation et périmètre du TRI.....	6
1.3 - Principaux résultats de la cartographie du TRI.....	6
1.4 - Périmètres des Stratégies Locales de Gestion des Risques Inondation pour le TRI de Romans – Bourg de Péage.....	12
2 - PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE LOCALE DE GESTION DES RISQUES INONDATION « ISÈRE ».....	13
2.1 - Périmètre de la SLGRI.....	13
2.2 - Acteurs de la SLGRI.....	14
2.3 - Caractérisation de l'aléa sur le territoire de la SLGRI.....	15
3 - ÉTAT DES DÉMARCHES EN COURS SUR LE TERRITOIRE DE LA SLGRI.....	16
4 - GOUVERNANCE DE LA SLGRI ROMANS – BOURG DE PÉAGE.....	17
4.1 - Animation.....	17
4.2 - Parties prenantes et modalités d'association.....	18
5 - OBJECTIFS POUR LA STRATÉGIE LOCALE DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION « ISÈRE » DU TRI ROMANS – BOURG DE PÉAGE.....	19
Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences.....	19
Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation...	19

1 - Présentation synthétique du TRI

La mise en œuvre de la Directive Inondation vise à fixer un cadre d'évaluation et de gestion des risques d'inondation tout en priorisant l'intervention de l'État pour les territoires à risques importants d'inondation (TRI).

Pour identifier ces territoires, le préfet coordonnateur de bassin a décliné des critères nationaux de caractérisation de l'importance du risque d'inondation, définis dans l'arrêté ministériel du 27 avril 2012.

L'identification de ces territoires a été soumise à la consultation des parties prenantes à la Directive Inondation sur le bassin Rhône-Méditerranée entre le 18 avril et le 20 juin 2012.

Le 12 décembre 2012, le préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée a arrêté une liste de 31 TRI, dont celui de Romans – Bourg de Péage.

1.1 - Carte d'identité du TRI

Type d'aléa (à l'origine de l'identification du TRI)	Débordements de cours d'eau pour : <ul style="list-style-type: none"> - <i>l'Isère</i> - <i>la Savasse</i> - <i>La Joyeuse</i> - <i>l'Herbasse</i> - <i>Le Charlieu</i>
Région	Rhône-Alpes
Départements	Drôme
Composition administrative	<p>Intercommunalités communauté agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes communauté de communes du Pays de l'Herbasse</p> <p>Communes Peyrins, Génissieux, Mours-Saint-Eusèbe, Romans-sur-Isère, Bourg-de-Péage, Chatuzange-le-Goubet, Saint-Paul-les-Romans, Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Clérieux, Saint Bardoux, Granges-les-Beaumont.</p> <p>Syndicats Syndicat intercommunal d'aménagement des bassins du Chalon et de la Savasse</p>
Population/ part de la population en EAIP	35 477 / 56,2 %
Emplois/part des emplois en EAIP	14 536 / 54,6 %
Dates des principaux événements du passé	Isère pas de crue connue (Cf. ci-dessous) Herbasse crues historiques 1993, 1999, 2008 et 2013 Joyeuse crues historiques de 1968, 1993, 1999 et 2008 Savasse crues 1968, 1993 2008 et 2013 Charlieu Crues 1968, 1983, 1993 et 2008

Spécificité du territoire

Le territoire à risques important de Romans, se situe sur le cours de l'Isère aval, à sa confluence avec la Joyeuse, la Savasse, l'Herbasse en rive droite ainsi que le Charlieu en rive gauche.

Les affluents de l'Isère sont caractérisés par des crues rapides dont les épisodes récents pour certains ont marqué les esprits. Ils ont d'ores et déjà conduit à la réalisation d'importants travaux sur la Savasse et de projets bien avancés sur l'Herbasse et la Joyeuse.

A propos de l'Isère, Maurice Pardé note, dans son ouvrage référence : «le régime du Rhône » récemment réédité, « en aval de Saint Gervais, la hauteur des berges molassiques rend d'abord les inondations impossibles ; ensuite, la première terrasse de la plaine de Valence réduit à peu de chose la zone submersible » et encore « ...l'Isère inférieure n'éprouve guère d'inondation très dangereuse. A ce point de vue, c'est l'affluent le plus pondéré du Rhône. ». D'ailleurs on ne trouve pas trace d'inondation importante de l'Isère à l'aval de Grenoble dans l'œuvre de Maurice Champion «Les inondations en France du VIe siècle à nos jours». Ce sont donc les petits affluents, souvent artificialisés, de la rive droite et de la rive gauche qui exposent une partie de l'agglomération romanaise aux crues.

Sur la Savasse, les crues qui menaçaient le nord de la ville de Romans sont contenues, par une série de bassins de stockage et un chenal de décharge.

En revanche, les crues de la Joyeuse impactent des zones d'habitats individuels des communes de Chatillon Saint Jean et Saint Paul les Romans mais aussi les zones industrielles et commerciales de l'est de la ville de Romans.

Le Charlieu, quant à lui, provoque l'inondation de zones essentiellement d'habitats sur les communes de Chatuzange le Goubet et Bourg de Péage.

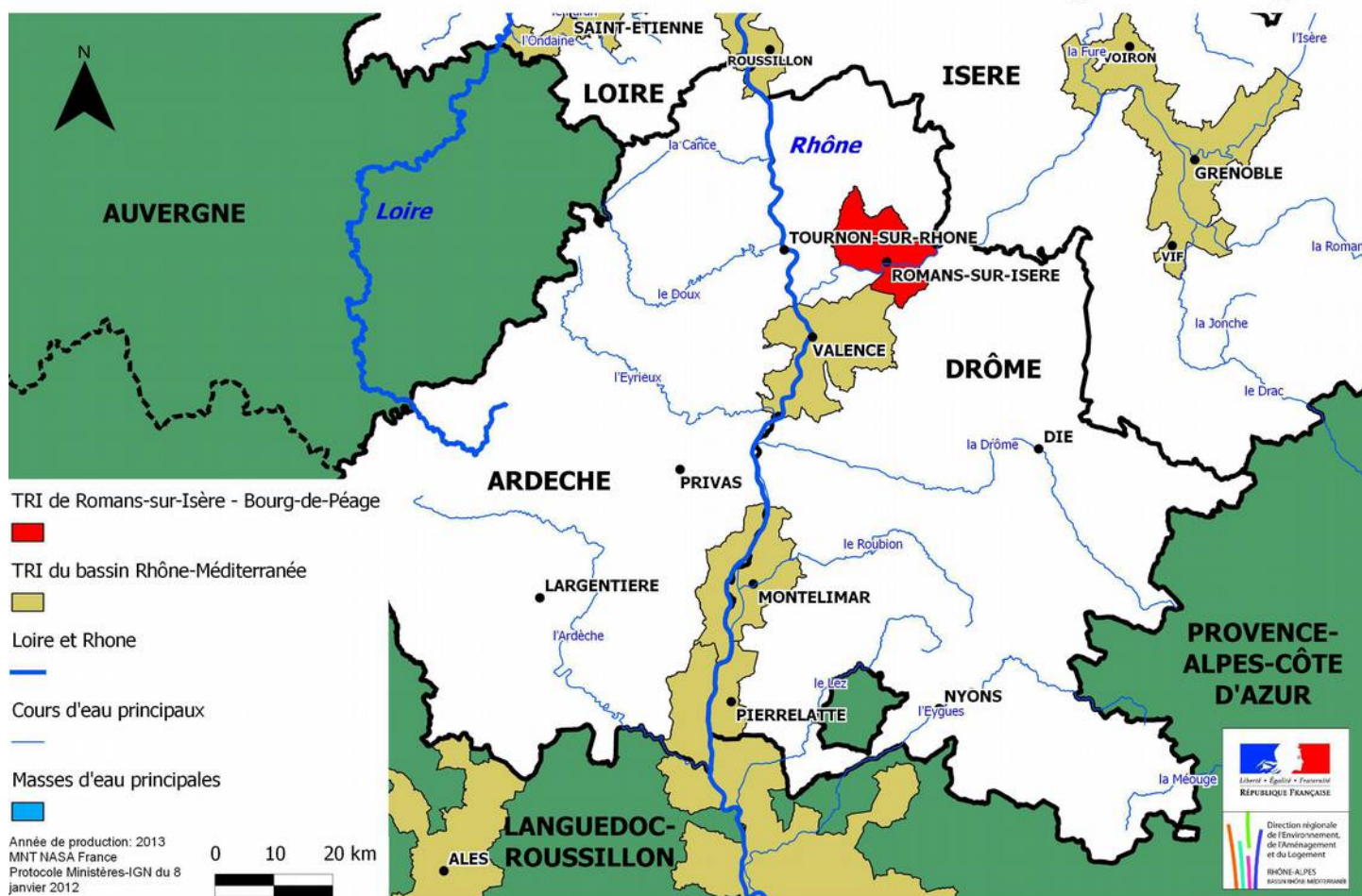
Enfin, les crues de l'Herbasse et de ses affluents impactent lourdement les communes de Saint-Donat-sur-l'Herbasse et Clérieux (hors agglomération romanaise). Si les enjeux sont très importants à l'échelle communale ils restent réduits par rapport à l'ensemble du TRI.

Les dynamiques d'urbanisation actuelles n'entraînent pas une très forte pression à l'urbanisation des zones inondables, en dehors des secteurs déjà urbanisés.

1.2 - Localisation et périmètre du TRI

Le TRI de Romans-sur-Isère / Bourg de Péage est situé en extrémité Nord-Est du département de la Drôme. Romans et sa ville soeur Bourg de Péage sont le centre d'une petite région limitée au sud et à l'ouest par l'agglomération de Valence, s'étendant au nord sur les collines du Bas-Dauphiné et englobant l'est du rebord du Vercors. C'est un TRI au relief marqué par son caractère vallonné avec des altitudes comprises entre 120 m dans le fond de la vallée de l'Isère et 291 m pour les contreforts du Vercors ou les collines du Bas-Dauphiné.

Situation du TRI de Romans-sur-Isère - Bourg-de-Péage



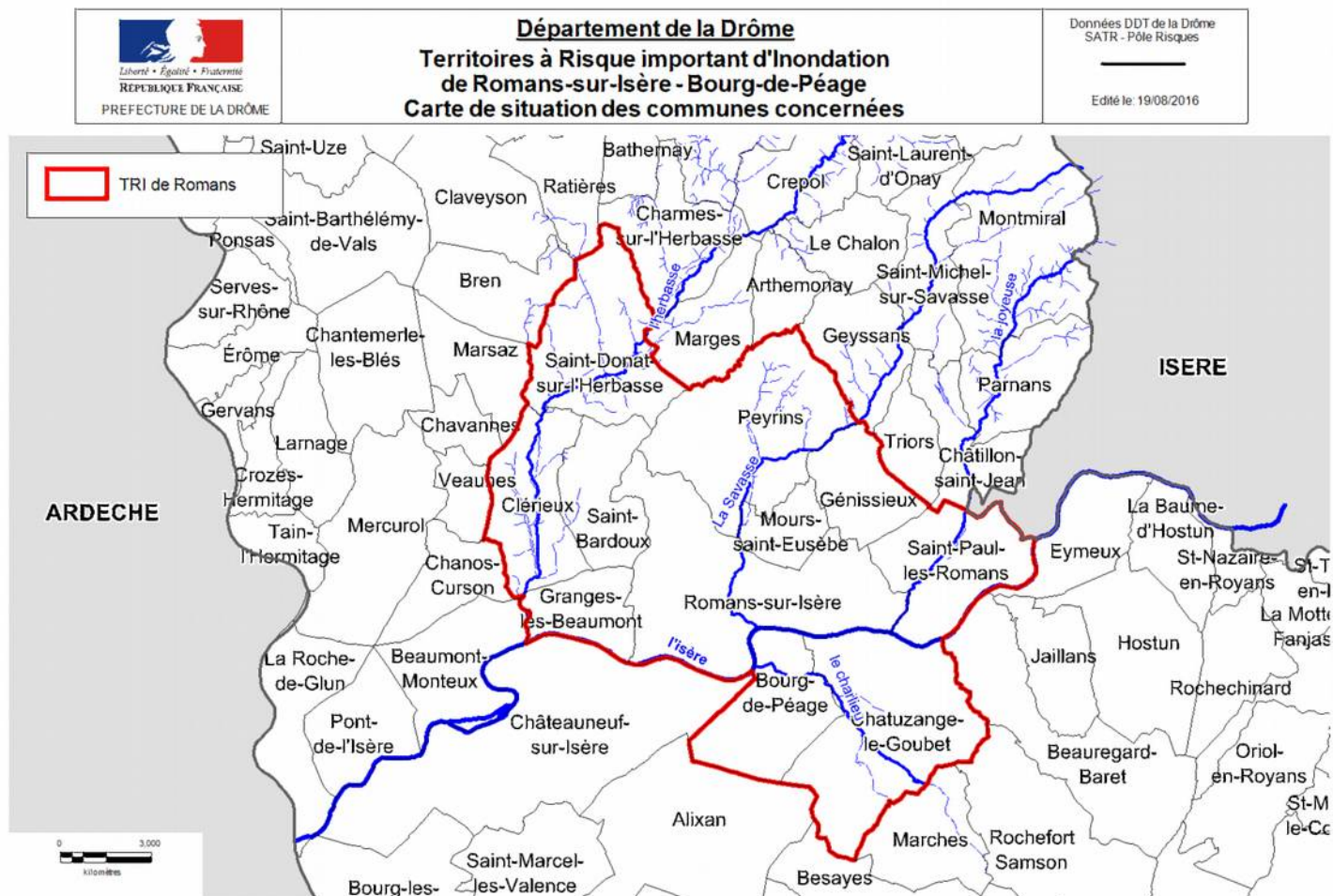
1.3 - Principaux résultats de la cartographie du TRI

Le 20 décembre 2013, le préfet coordonnateur de bassin a arrêté la cartographie des TRI suite à une consultation des parties prenantes de 2 mois qui a été menée entre le 15 septembre 2013 et le 15 novembre 2013.

Cours d'eau cartographiés

Sur ce TRI, les phénomènes d'inondation considérés comme prépondérants, par exploitation des résultats de l'évaluation de l'enveloppe approchée des inondations potentielles (EAIP), sont l'Isère, la Savasse, la Joyeuse, et l'Herbasse. La cartographie du Charlieu a été réalisé dans un second temps, ces résultats n'ont pas été intégrés dans le PGRI.

Concernant l'Isère, les données historiques disponibles n'ont pas révélé de problèmes majeurs liés aux crues de la basse Isère. Les résultats de l'EAIP sont venus contredire ces certitudes anciennes. Compte tenu cette absence d'enjeux présumés, liés aux débordements de l'Isère, aucune étude globale récente, relative au fonctionnement de l'Isère sur le périmètre correspondant au TRI, n'était disponible. Seule une modélisation hydraulique très simplifiée, à l'aide de CARTINO PC a pu être réalisée à ce stade, dans le cadre de ce premier cycle de la directive inondation. Les résultats obtenus sont donc d'une très faible précision, d'autant plus que le rôle des barrages hydro-électriques n'a pu être pris en compte.



Synthèse des cartes de risque du TRI

Dans le cadre des travaux de prévention contre les crues de la Joyeuse en cours d'étude par la CA Valence-Romans-Sud-Rhône-Alpes, des éléments de connaissance nouveaux ont été acquis postérieurement aux résultats des cartographies arrêtées en décembre 2013.

La carte de risques représentée ci-dessus prend en compte ces nouveaux résultats concernant les scénarios de crue de la Joyeuse.

L'analyse de cette carte de risque d'inondation actualisée à partir de ces éléments de connaissance récents apporte des estimations de la population permanente et des emplois dans les différentes surfaces inondables, au sein de chaque commune du TRI. Le tableau ci-dessous apporte une synthèse de cette évaluation à l'échelle du TRI. En outre, ces résultats sont complétés par une comparaison de ces résultats avec la population communale totale et la population saisonnière moyenne. Ces chiffres sont donc différents de ceux qui avaient été estimés dans le précédent rapport relatif à la phase cartographique de la directive inondation.

Habitants permanents en 2010	64 520		
Taux d'habitants saisonniers	0,05		
Scénario	fréquent	moyen	extrême
Habitants permanents en zone inondable	2 676	6 050	7 998
Emplois en zone inondable	de 928 à 1 332	de 3 333 à 5 513	de 4 443 à 7 250

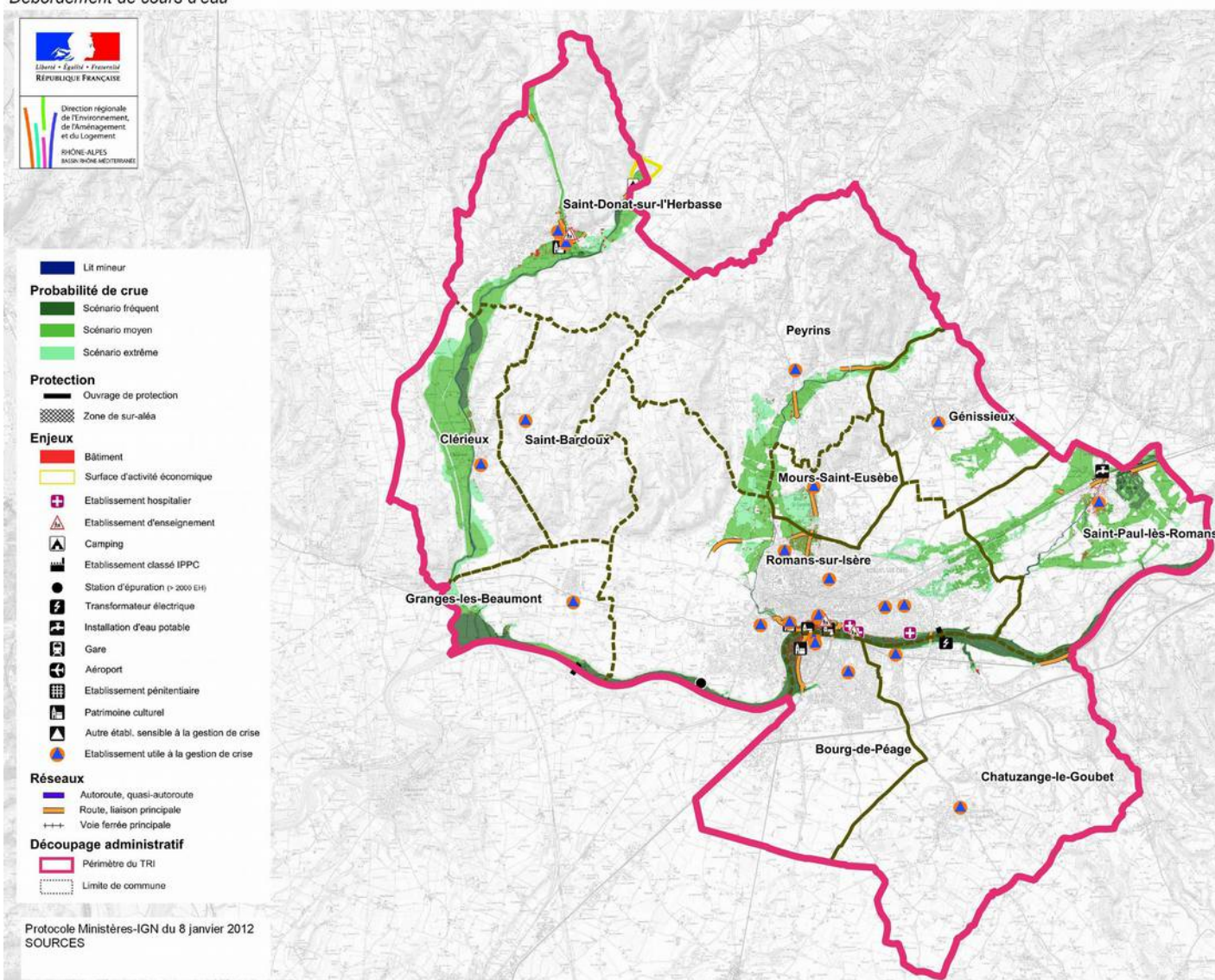
* L'évaluation du nombre d'emplois présents dans les différentes surfaces inondables se présente sous forme de fourchette (minimum-maximum).

Elle a été définie en partie sur la base de données SIRENE de l'INSEE. L'exploitation de ce fichier qui ne mentionne pas les effectifs salariés ni ne géolocalise ses données contraint à une présentation de l'estimation sous forme d'intervalle.

TRI de ROMANS

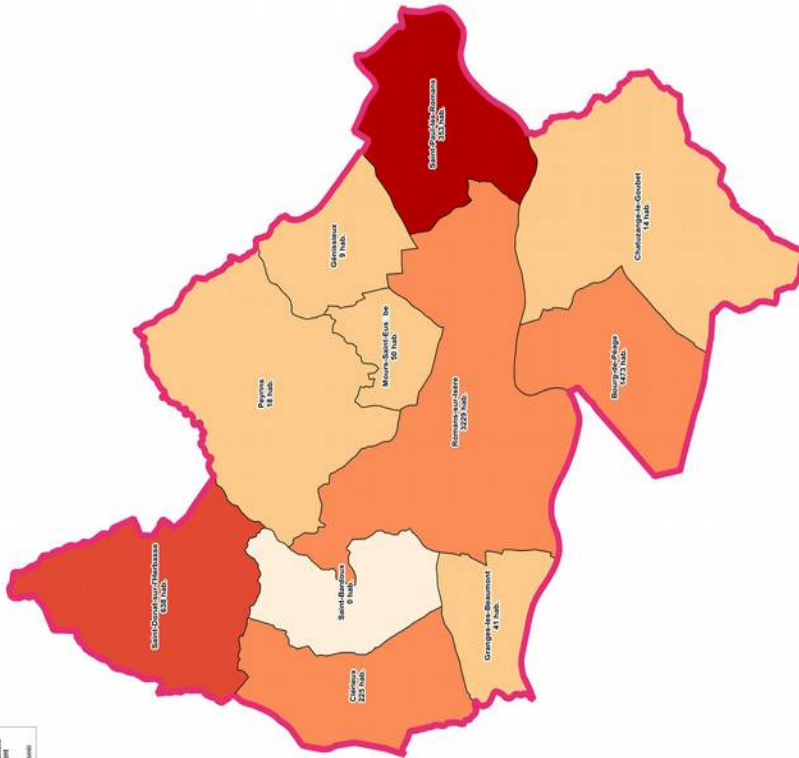
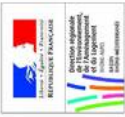
Débordement de cours d'eau

Carte de risque



Les cartes suivantes présentent la population et les emplois impactés par les différents scénarios de crues (hors zone inondable du Charlieu).

IRI de Romans - Indic. Population inondée
Débordement de cours d'eau



Part de la population inondée

- Aucun habitant touché
- moins de 5 %
- de 5 à 15 %
- de 15 à 20 %
- de 20 à 100 %

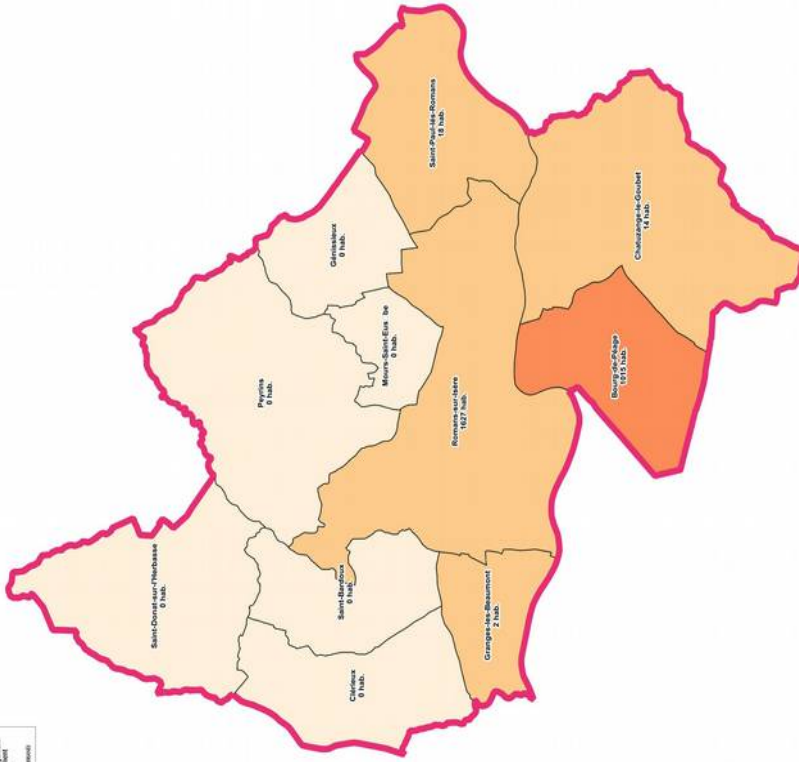
Découpage administratif



Protocole Ministères-IGN du 8 janvier 2012



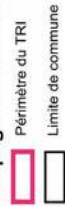
SCENARIO MOYEN IRI de Romans - Indic. Population inondée
Débordement de cours d'eau



Part de la population inondée

- Aucun habitant touché
- moins de 5 %
- de 5 à 15 %
- de 15 à 20 %
- de 20 à 100 %

Découpage administratif

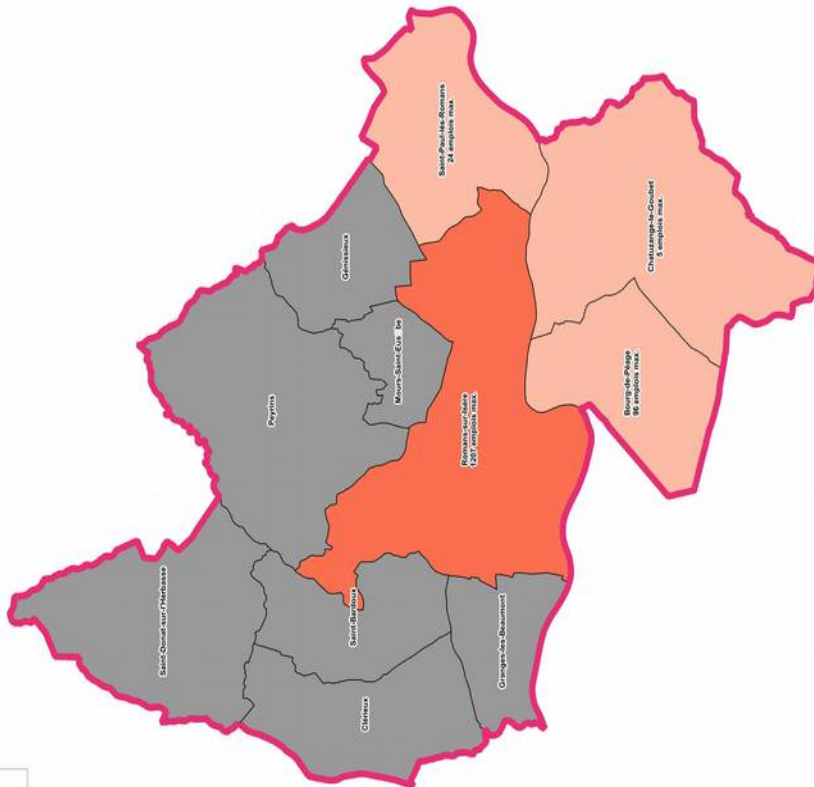


Protocole Ministères-IGN du 8 janvier 2012



SCENARIO FREQUENT

IRI de Romans - Indic. Emplois impactés
Débordement de cours d'eau



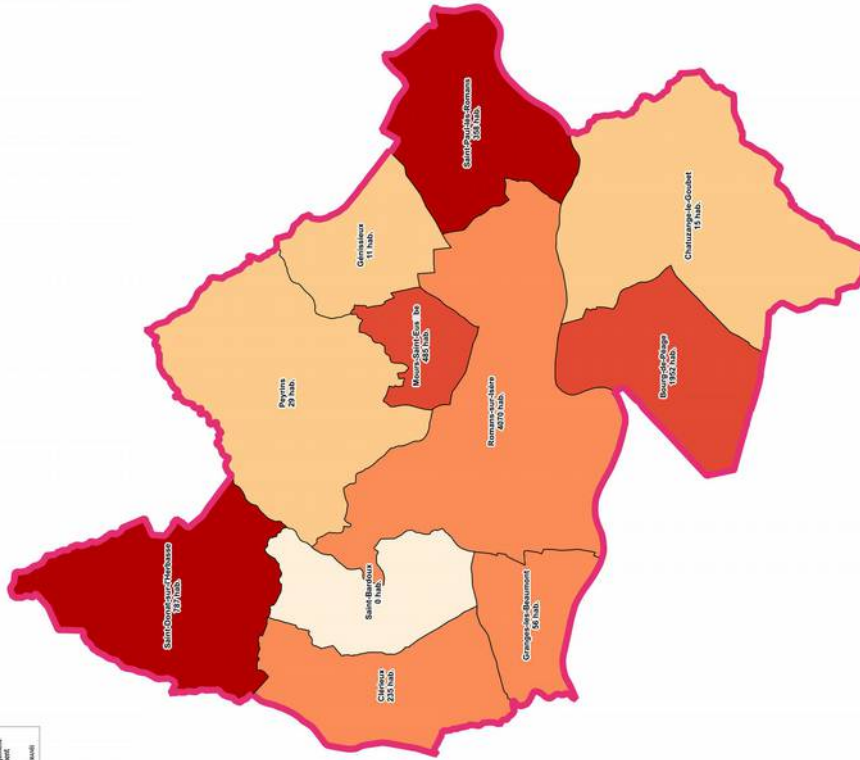
Découpage administratif



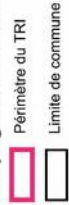
Protocole Ministères-IGN du 8 janvier 2012



SCENARIO FREQUENT TRI de Romans - Indic. Population inondée
Débordement de cours d'eau



Découpage administratif

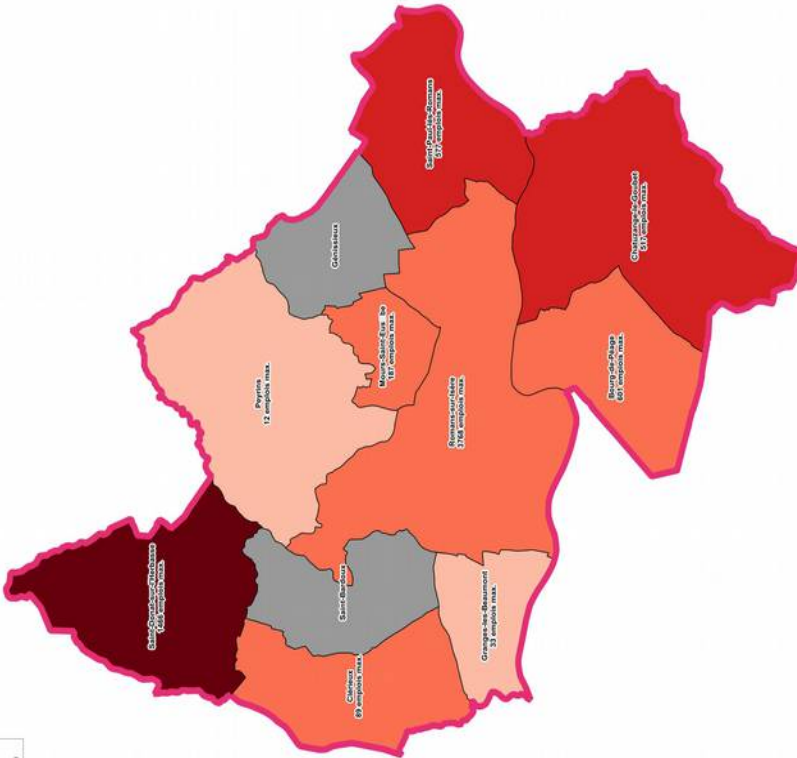


Protocole Ministères-IGN du 8 janvier 2012



SCENARIO EXTREME

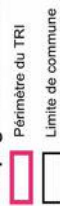
IRI de Romans - Indic. Emplois impactés
Débordement de cours d'eau



Nombre d'emplois impacté

- Aucun emploi impacté
- moins de 5 %
- de 5 à 20 %
- de 20 à 40 %
- supérieur à 40 %

Découpage administratif

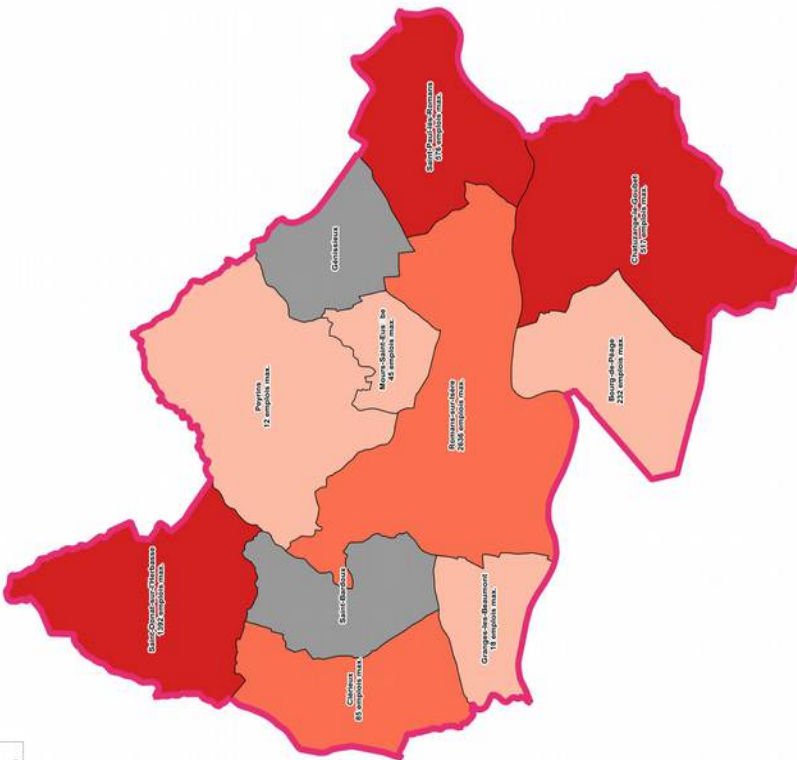
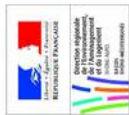


Protocole Ministère-IGN du 8 janvier 2012



SCENARIO EXTRÊME IRI de Romans - Indic. Emplois impactés
Débordement de cours d'eau

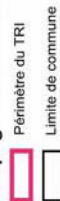
SCENARIO MOYEN



Nombre d'emplois impacté

- Aucun emploi impacté
- moins de 5 %
- de 5 à 20 %
- de 20 à 40 %
- supérieur à 40 %

Découpage administratif



Protocole Ministère-IGN du 8 janvier 2012

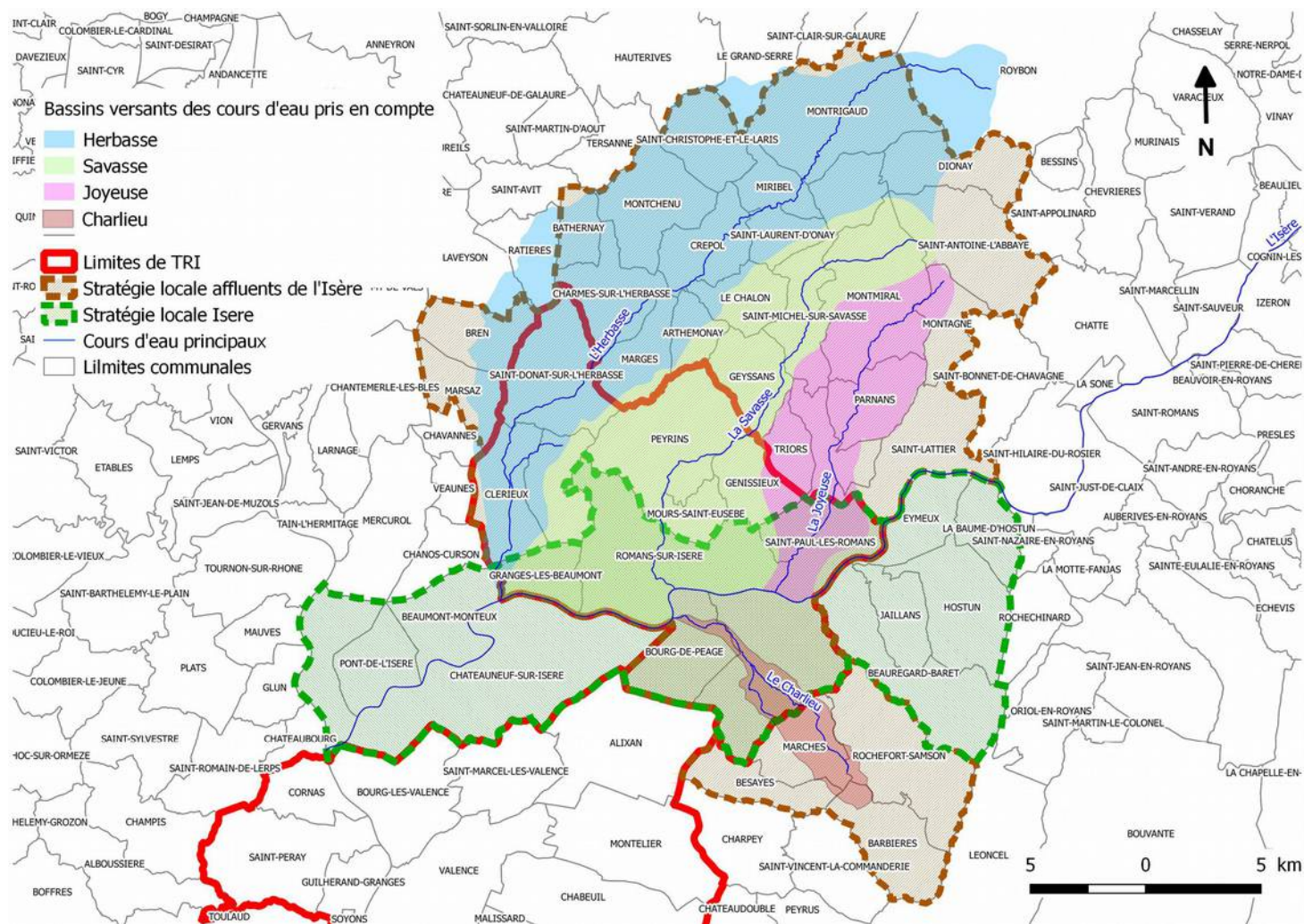


1.4 - Périmètres des Stratégies Locales de Gestion des Risques Inondation pour le TRI de Romans – Bourg de Péage

Lors des comités techniques réunis pour initier le travail sur les stratégies locales, il a été proposé que deux stratégies locales puissent être élaborées afin de gérer les risques à l'échelle du TRI de Romans/Bourg de Péage.

Les deux stratégies locales concerneront :

- l'axe Isère
- les affluents de l'Isère



La stratégie locale Isère

Pour le premier cycle de la directive inondation et en attente de nouveaux éléments de connaissances sur ce cours d'eau la stratégie locale comprendra les communes riveraines de l'Isère sur le périmètre du TRI. D'autres stratégies ont été retenues pour ce cours d'eau sur les TRI de Grenoble/Voirion et sur le TRI d'Albertville.

Une dynamique d'axe est à privilégier pour ce cours d'eau. Au vu de la taille du TRI de Romans (5 communes riveraines) par rapport au bassin de l'Isère et du caractère a priori limité des enjeux concernés, le territoire du TRI de Romans n'est pas légitime à porter l'harmonisation des SLGRI Isère.

La stratégie locale affluents de l'Isère

Le périmètre de la SLGRI correspond aux principales communes couvertes par les bassins versants de l'Herbasse, de la Savasse, de la Joyeuse et du Charlieu.

2 - Présentation de la Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondation « Isère »

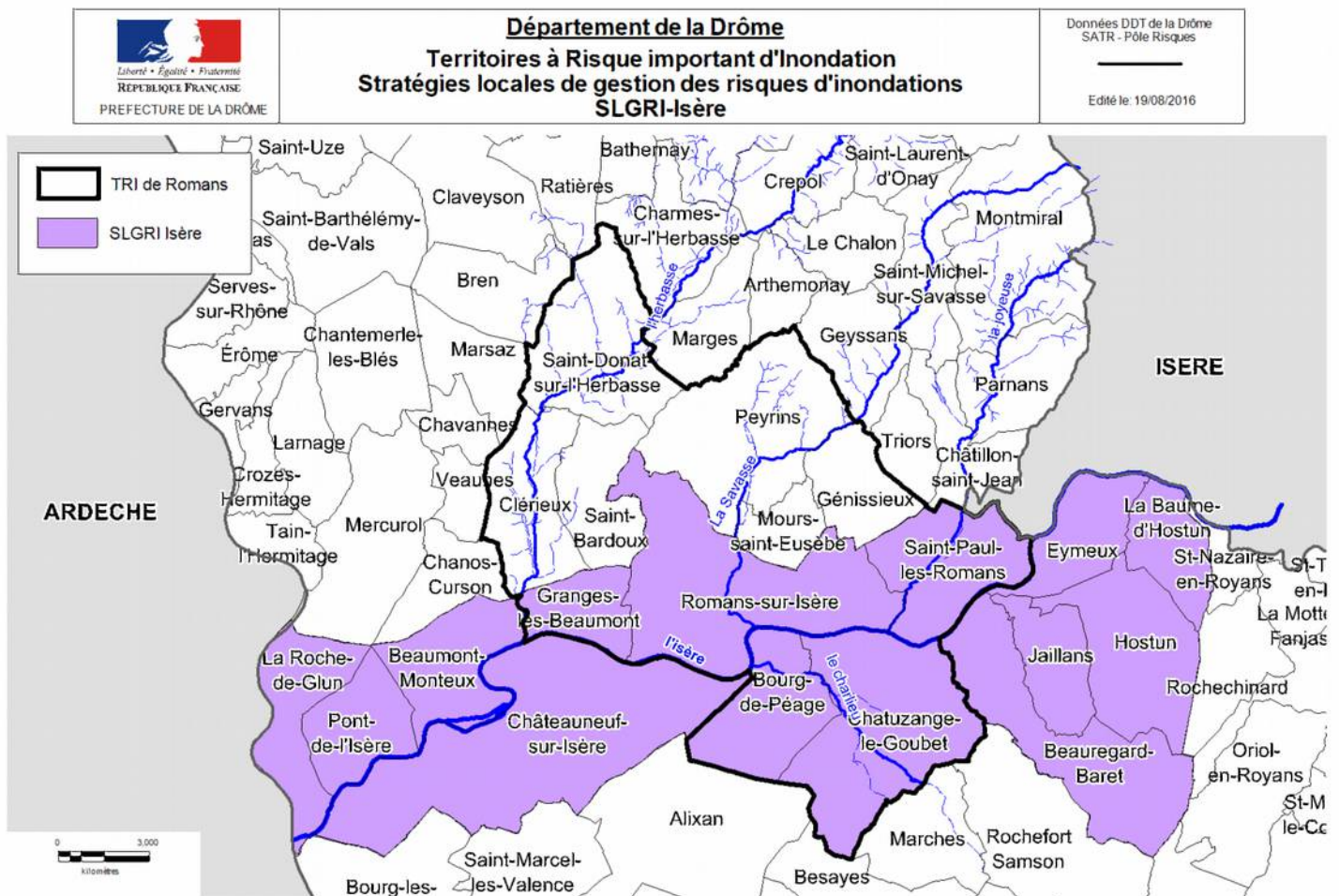
2.1 - Périmètre de la SLGRI

L'absence de connaissance fiable de l'aléa inondation de l'Isère, à l'aval de Grenoble, conduit à fortement limiter les ambitions de la SLGRI Isère lors du premier cycle de mise en œuvre de la directive inondation. De ce fait le COPII a décidé de limiter la SLGRI Isère aux seules communes du département limitrophes de la rivière.

Contrairement au Rhône il n'y a pas de continuité des SLGRI sur l'axe Isère, ce qui n'est pas forcément pénalisant au stade de la cartographie de l'aléa et des risques.


Le périmètre de la SLGRI « Isère » a été approuvé par l'arrêté n°16-118 du 15 février 2016 du préfet coordonnateur du bassin Rhône Méditerranée, il comprend les communes suivantes :

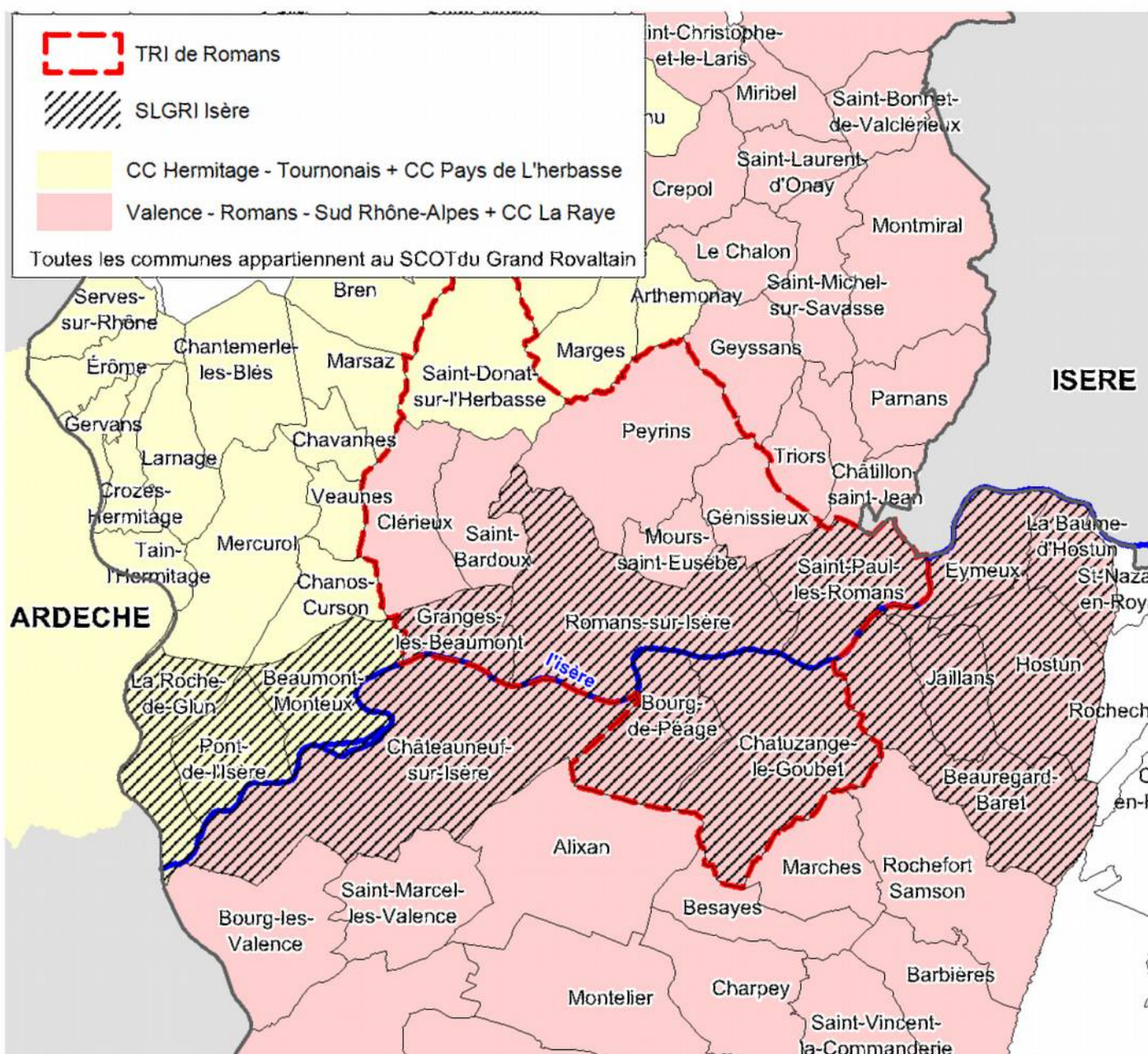
La Baume d'Hostun, Beaumont-Monteux, Beauregard-Barret, Bourg-de-Péage, Chateauneuf-sur-Isère, Chatuzange-le-Goubet, Eymeux, Granges-les-Beaumont, Hostun, Jaillans, Pont de l'Isère, La-Roche-de-Glun, Romans-sur-Isère et Saint-Paul-les-Romans.



2.2 - Acteurs de la SLGRI

Bien que plusieurs acteurs, exerçant des compétences dans le domaine de la prévention des inondations, interceptent le périmètre de la SLGRI aucun d'entre-eux n'a pour objet la prévention des crues de l'Isère. L'absence de crue historique documentée, la concession de la rivière à EDF et à la CNR sur la partie aval qui gèrent les ouvrages hydrauliques et enfin l'absence de connaissance de l'aléa expliquent cette situation.

 <p>LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ REPUBLIQUE FRANÇAISE PREFECTURE DE LA DRÔME</p>	<p>Département de la Drôme Territoires à Risque important d'Inondation de Romans-sur-Isère - Bourg-de-Péage Les acteurs de la SLGRI Isère</p>	<p>Données DDT de la Drôme SATR - Pôle Risques</p> <hr/> <p>Edité le: 19/08/2016</p>
---	--	--



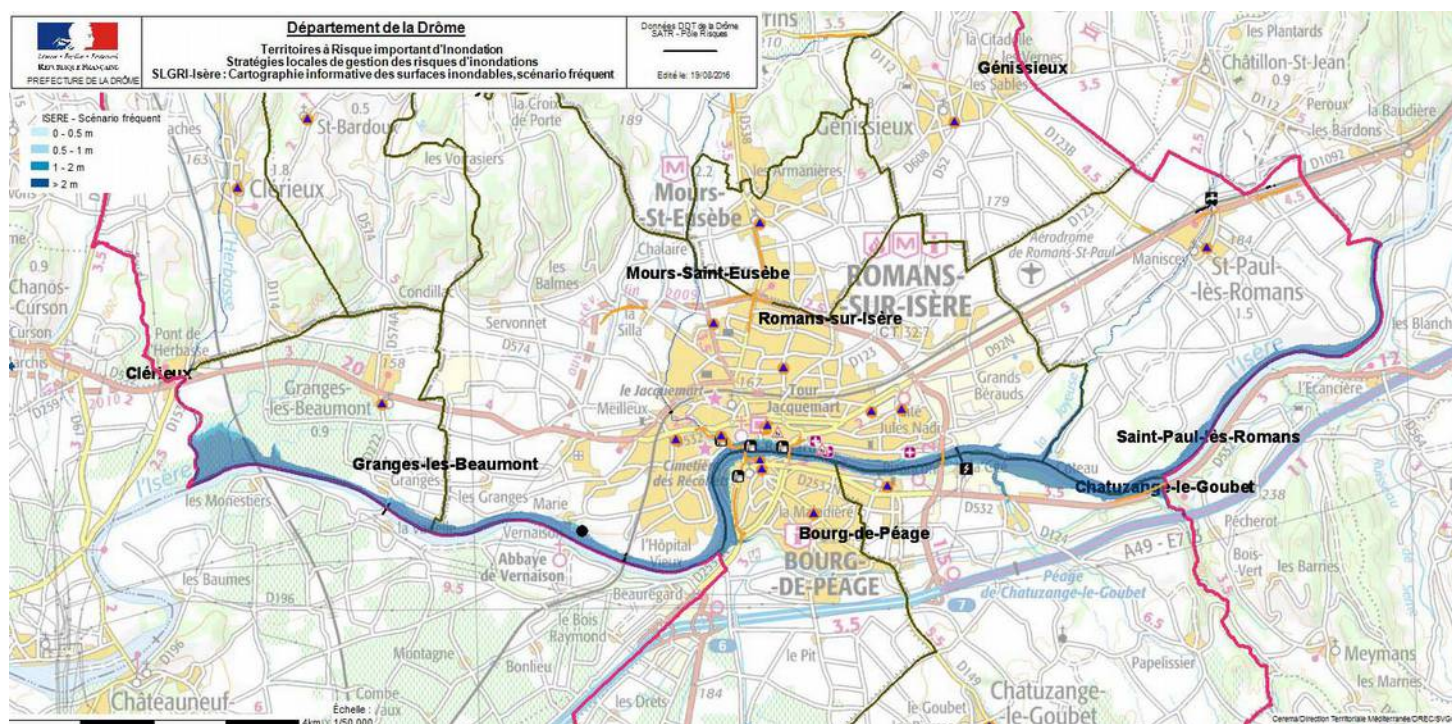
2.3 - Caractérisation de l'aléa sur le territoire de la SLGRI

Concernant l'Isère, les données historiques disponibles n'ont pas révélé de problèmes majeurs liés aux crues de la basse Isère. Les résultats de l'Enveloppe approchée des inondations potentielles (EAIP) sont venus contredire ces certitudes anciennes. Compte tenu de cette absence d'enjeux présumés, liés aux débordements de l'Isère, aucune étude globale récente, relative au fonctionnement de l'Isère à l'aval de Grenoble n'est disponible. Seule une modélisation hydraulique très simplifiée, à l'aide de CARTINO PC a pu être réalisée dans le cadre du premier cycle de la directive inondation. Les résultats obtenus sont donc d'une très faible précision, d'autant plus que le rôle des barrages hydro-électriques n'a pu être pris en compte. De plus la démarche directive inondation n'a permis la production des cartes que sur les communes du TRI.

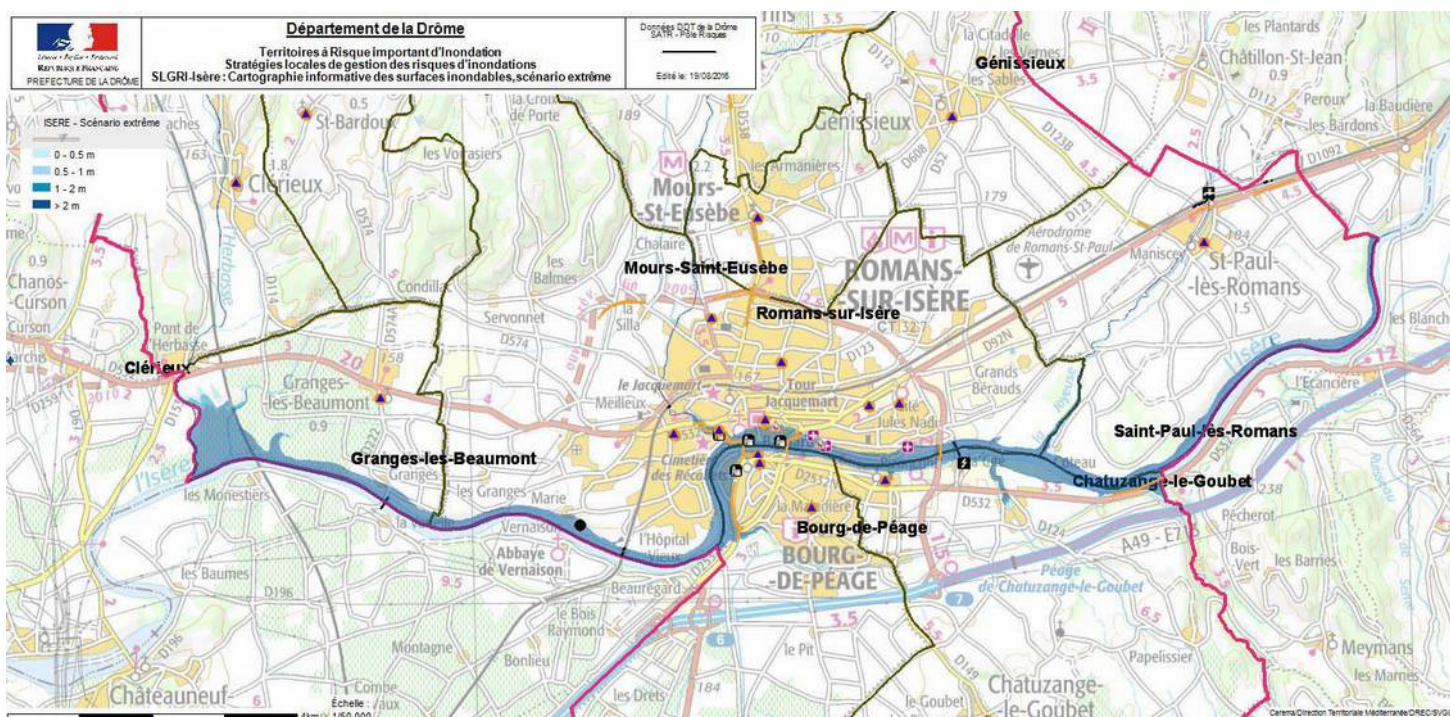
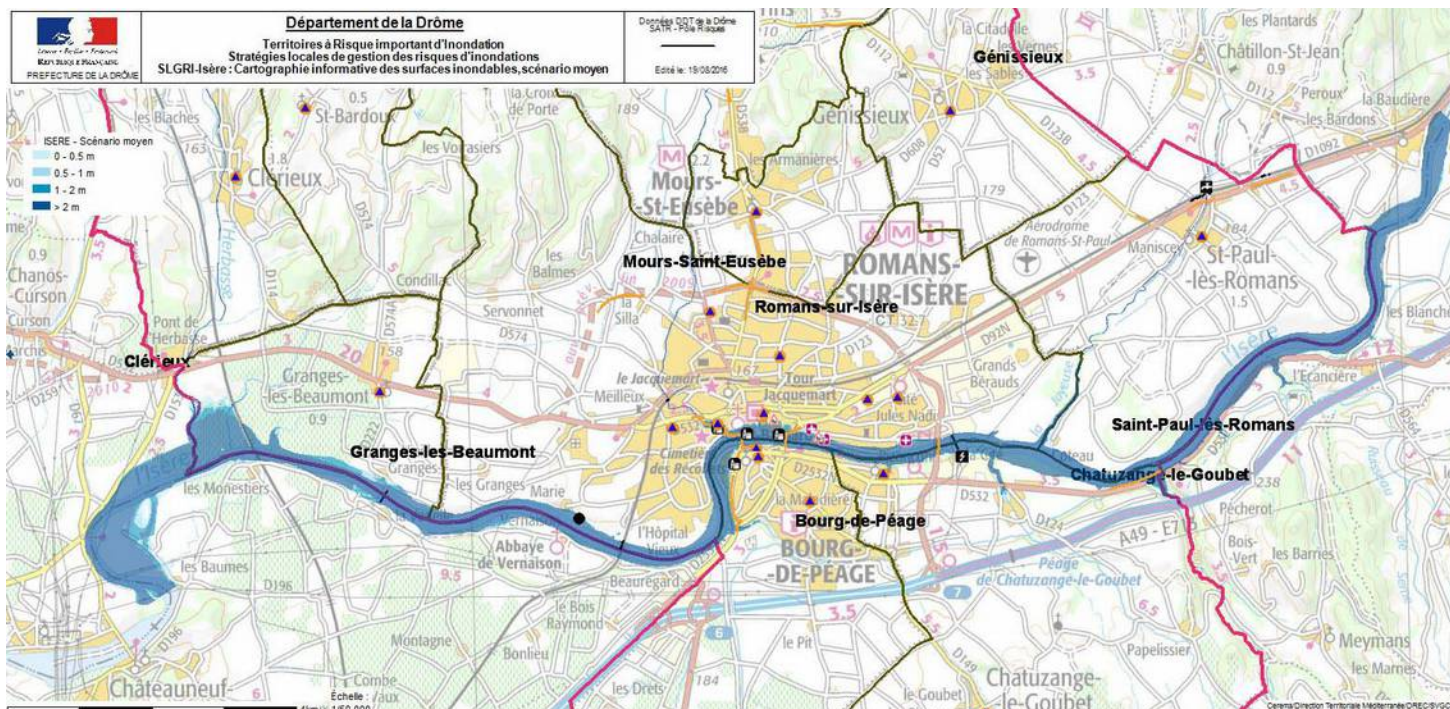
La lecture des cartes ci-jointes montre que selon l'approche sommaire utilisée les enjeux pouvant être impactés sont les basses villes de Romans-sur-Isère et de Bourg-de-Péage. L'objectif principal de ce cycle de la Directive Inondation sera de vérifier si ce constat est fondé ou s'il relève des approximations de la méthode employée.

En application de la circulaire du 16 juillet 2012 relative à la mise en œuvre de la phase « cartographie » de la directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, trois scénarios hydrologiques sont définis :

- crue faible : scénario hydrologique Q 10 ;
- crue moyenne : scénario hydrologique d'une crue généralisée qui correspond à une période de retour 100 ans. La crue moyenne correspond à la crue de référence des Plans de prévention des risques d'inondation (PPRi) ;
- crue extrême : scénario hydrologique d'une crue millénaire.



Source : eaufrance



Les cartes d'aléa des trois crues de l'Isère et la carte de risques ont été transmises aux maires le 7 août 2014 en leur indiquant le statut de cette cartographie dont la faible précision ne permet pas d'engager une politique globale de prévention des inondations (gestion de l'urbanisme, réduction de la vulnérabilité, etc...).

3 - État des démarches en cours sur le territoire de la SLGRI

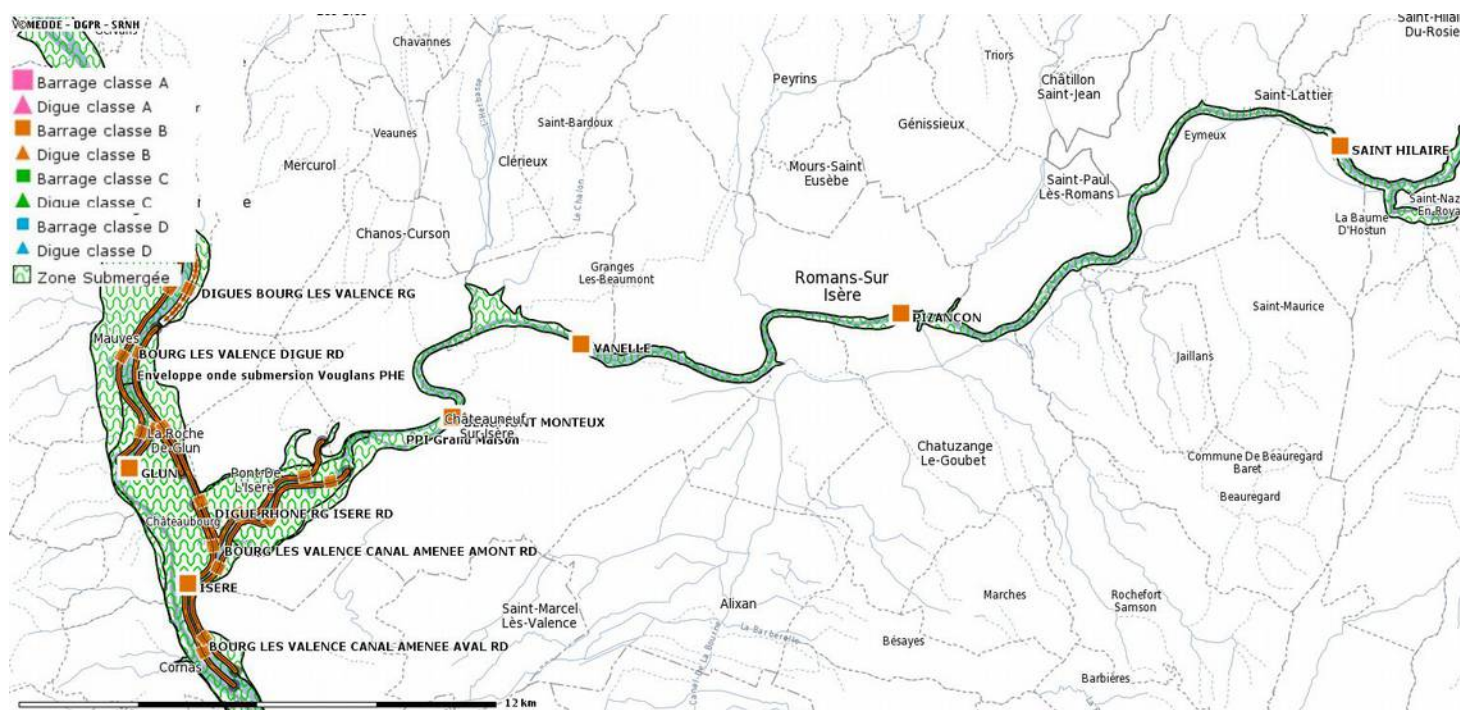
L'absence de crues historiques et les constats anciens (Cf. ci-dessus), ont conduit à ne pas considérer les inondations comme un risque fort dans la basse vallée de l'Isère. Conjugée à la concession du cours d'eau à EDF pour l'exploitation hydroélectrique, ce constat explique qu'aucune

démarche ne soit en cours sur la basse Isère en matière de prévention du risque d'inondation.

Bien que l'Isère fasse partie des cours surveillés par le service de prévision des crues Alpes du Nord, l'absence de mesure de débit et de modèle hydraulique sur la basse Isère ne permet pas de suivi et de prévision sur ce tronçon.

Les documents de préparation à la gestion de crise et de gestion de crise des communes (PCS, DICRIM) ne concerne l'Isère qu'au travers du Plan Particulier d'Intervention (PPI) grands barrages des Alpes et ses dispositions spécifiques à la Drôme arrêté le 22 septembre 2015.

Le contrôle des ouvrages des concessions EDF et CNR est assuré par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.



Carte des ouvrages hydrauliques de la basse Isère (la zone submergée sur l'Isère est celle du PPI du barrage de Grand-Maison)

4 - Gouvernance de la SLGRI Romans – Bourg de Péage

4.1 - Animation

Aucun co-animateur n'a souhaité s'engager aux côtés de l'État pour le portage de la SLGRI Isère du TRI de Romans bourg de Péage. En effet la détermination de l'aléa inondation de la basse Isère incombant à l'État, dans le cadre de la mission de surveillance et de prévision des crues, les parties prenantes peuvent difficilement engager d'autres actions tant que cette connaissance n'est pas établie.

Dans cette phase transitoire, l'État assurera seul l'animation de la SLGRI.

Il n'existe actuellement pas de gouvernance globale à l'échelle du bassin de l'Isère. Des démarches de structuration sont en cours (réunion du 17 juin 2016), les parties prenantes de la SLGRI y participent. Sur ce cours d'eau concédé, la mise en œuvre de la compétence GEMAPI doit être abordée dans ce cadre.

4.2 - Parties prenantes et modalités d'association

Les parties prenantes de la SLGRI Isère du TRI de Romans – Bourg de Péage, listées ci-dessous, sont définies dans l'arrêté n° 2016 124-0015 du 27 avril 2016 signé par le préfet de la Drôme :

- La DREAL Auvergne Rhône-Alpes,
- la Direction Départementale des Territoires de la Drôme
- le Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles de la Drôme,
- le Conseil départemental de la Drôme,
- le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Drôme,
- le Syndicat Mixte du SCOT Rovaltain Drôme Ardèche,
- la Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes,
- la Communauté de Communes du Pays de l'Herbasse,
- la Communauté de Communes du Pays de l'Hermitage et du Tournonais,
- la Chambre d'Agriculture de la Drôme et
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme.

Dans la cadre de la mise en œuvre de la Directive Inondation et de l'élaboration de la SLGRI Isère du TRI de Romans – Bourg de Péage, les parties prenantes se sont réunies lors d'un Comité technique (Cotec) à l'échelle du TRI le 7 avril 2015.

Elles ont également été consultées par écrit à chaque étape de l'élaboration de la SLGRI, notamment dans le cadre de l'élaboration du volume 2 du PGRI.

L'ensemble des parties prenantes forme le comité de pilotage de la SLGRI.

Celui-ci s'est réuni le 8 septembre 2016 pour valider les documents soumis à la consultation.

Il se réunira à minima une fois en fin de cycle et éventuellement en cours de cycle à la demande d'une partie prenante.

D'autres réunions techniques pourront être organisés autant que besoin, notamment pour initier et suivre des actions portées par l'Etat ou d'autres parties prenantes.

5 - Objectifs pour la stratégie locale de gestion des risques d'inondation « Isère » du TRI Romans – Bourg de Péage

La stratégie locale doit permettre de construire collectivement une démarche opérationnelle de prévention et de décliner les objectifs du PGRI au niveau du bassin.

Les constats historiques quant à la quasi-innocuité des crues de la basse Isère (Cf. point 1 spécificité du territoire) et la concession du cours d'eau à EDF ont entraîné l'absence de projet et de structure de gestion des crues sur ce tronçon. L'EAIP est venue ébranler les certitudes anciennes et souligner le déficit de connaissance actualisée des crues de l'Isère à l'aval de la cluse de Grenoble. En conséquence au cours du premier cycle seule les objectifs 4 et 5 du PGRI seront mis en œuvre.

Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

GO 4.1 Fédérer les acteurs de l'eau du bassin de l'Isère autour des stratégies locales Isère à une échelle qui reste à définir en fonction des connaissances hydrauliques qui seront acquises dans le cadre de l'objectif 5.1. La faible taille du TRI de Romans au regard de l'ensemble de l'axe Isère ne le prédispose pas à jouer un rôle de pilote pour cet objectif.

Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

GO 5.1 Amélioration de la connaissance des crues de la basse Isère

Il s'agira, après un bilan des études existantes d'améliorer la connaissance de l'axe Isère, bien au delà des limites du TRI,

Établir un bilan de la connaissance actuelle des crues de la basse Isère.

Établir la cartographie des zones inondables, selon les trois occurrences des crues de la directive Inondation, en tenant compte du fonctionnement des ouvrages hydrauliques et en coordination avec les autres TRI ou acteurs de l'eau et de l'énergie voisins (TRI Grenoble-Voiron, TRI Alberville).

Cette démarche sera portée par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes-dans le cadre de sa mission de surveillance et de prévision des crues de l'Isère.